

Rapport de la Commission Ballereau pour la réforme de la biologie médicale

Position du réseau Labco :

une réforme encourageante, des contradictions à lever

Paris, 7 octobre 2008

Le rapport Ballereau s'inscrit dans le cadre de la **réforme de la biologie médicale** française, initiée fin 2007 par la ministre de la santé, Roselyne Bachelot-Narquin.

1) Le réseau Labco considère le rapport Ballereau comme une démarche positive susceptible de promouvoir la modernisation de la profession.

- Le rapport Ballereau met en lumière la nécessité pour les laboratoires de satisfaire à des **normes de qualité obligatoire**, conformément à ce qui est pratiqué déjà partout en Europe et qui correspond au modèle déjà mis en œuvre par le réseau Labco depuis plus de 5 ans.
- La reconnaissance du **rôle médical du biologiste**, également prônée par Labco, va permettre aux patients et professionnels de santé d'accéder notamment à de nouvelles technologies diagnostiques.
- La recherche d'**efficience dans l'exercice** de la profession (organisation de l'offre sur une base régionale, mise en place de plateaux techniques) améliore le service proposé au patient, ce qui est également en cohérence avec la stratégie soutenue par les biologistes du réseau Labco.
- L'**ouverture du capital** des laboratoires, défendue par Labco, fait écho à ce qui est observé en Europe, et doit procurer aux laboratoires d'analyses médicales français l'accès à de nouvelles sources de financement, afin d'investir dans la qualité et l'efficience.

2) Des incohérences demeurent quant à la mise en application des mesures avancées par le rapport Ballereau.

- Certains **aspects juridiques**, tenant notamment à la définition du « laboratoire » (entité juridique, fonction du biologiste) et des « territoires de santé » (devant être définis dans le cadre plus large de la loi HPST¹), semblent rendre ce rapport difficile à mettre en œuvre.
- Certaines **contraintes assorties à l'ouverture du capital** (conditions de détention, limitations géographiques) restreignent la portée de la réforme en décourageant les investissements nécessaires à l'application des évolutions préconisées. Par ailleurs, ces entraves sont contraires au droit communautaire, ce que confirme la jurisprudence de la **Commission Européenne** dans ce domaine.

En tant qu'acteur important de la biologie médicale, Labco est convaincu que la réforme s'engage de façon positive pour la profession. Il faut cependant rester très vigilants aux conditions d'application du rapport Ballereau : les **contradictions juridiques** doivent être dissipées avant l'adoption de la réforme. L'enjeu de cette réforme est surtout de **moderniser** la biologie française pour la rendre compétitive en Europe.

Contacts:

Labco

Anne Souêtre

Tel: +32 2 343 5557

Email: anne.souetre@labco.fr

Brunswick

Agnès Catineau

Tel: +33 1 53 96 83 83

Email: acatineau@brunswickgroup.com

¹ Loi HPST : Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire

A propos de Labco

Labco est le réseau pan-européen leader du diagnostic médical, avec une présence, depuis sa fondation en France en 2003, en Espagne, en Allemagne, en Italie, au Portugal et en Belgique. Tous les laboratoires et centres de diagnostic de Labco sont gérés par des professionnels de santé indépendants, partenaires du réseau et offrant des services médicaux de qualité à leurs patients et prescripteurs.

Quelques chiffres : Labco est présent dans **6** pays, où **250** laboratoires sont gérés par **4000** collaborateurs et professionnels de santé, dont **350** biologistes, fournissant des services diagnostiques à plus de **15.000** médecins, traitant près de **8.000.000** de patients par an ; chaque jour dans nos laboratoires, **200.000** tests sont réalisés, parmi un catalogue de plus de **2500**, **60%** en soins ambulatoires, **40%** dans le secteur privé.

www.labco.eu